



## **COMMUNE DE PANISSIERES** **PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 15 décembre 2020 à 19 h 30, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 10/12/2020.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GONZALEZ Éric, GUILLAUMOND Monique, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, DUSSUD Grégory, FONGARLAND Jean-Jacques, PERONNET Jean-Marc, GRANJON Marc, SEYVE Véronique, BEFORT Jean-Marc, ARDOUIN Isabelle, BOREL Anne-Marie, BONNET Philippe, PLASSE Elodie, SUREDA Jennifer, SERAILLE Loïc, FOUILLAT Christine, VIGNON Philippe, PILON Denis.

Absents excusés : DUTEL Noémie, BERTALOTTO Frédérique (procuration à BONNET Philippe).

Secrétaire de Séance : PILON Denis.

### **MPG/ 08 2020**

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer favorablement.

Au regard du contexte sanitaire et des impératifs assignés par le couvre-feu fixé à 20 heures et sur proposition de M Le Maire, le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, la décision de se réunir à huis clos, avec seule présence du représentant de la presse.

Les procès-verbaux de la séance du 15 septembre et de la séance du 27 octobre sont approuvés.

Décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) : sans objet.

#### **1- Révision libre de l'attribution de compensation de la commune suite à la mise en place d'un fonds d'aide aux petites entreprises avec la Communauté de Communes de Forez-Est**

La Communauté de Communes de Forez-est a mis en place un fonds d'aide exceptionnel afin de soutenir les petites entreprises avec points de vente du territoire fortement impactées par les conséquences de l'épidémie de COVID 19.

Cette aide, prenant la forme d'une subvention forfaitaire de 1000 € par demandeur est financée à hauteur de 800 € par CCFE et 200 € par la commune d'implantation du commerce.

Notre commune participe au dispositif et accepte les modalités d'intervention suivantes :

-Instruction des dossiers des entreprises déposés sur la plateforme en ligne sur le site Internet de Forez-Est du 02/06/2020 au 31/07/2020 par Forez-Est

-Versement par Forez-Est du montant global de la subvention forfaitaire de 1000€ à chaque entreprise dont le dossier a été accepté et envoi d'une notification par Forez-Est de l'aide à l'entreprise

-Révision des attributions de compensations à clôture de l'opération permettant la récupération des contributions des communes en fonction du nombre de dossiers réglés.

Sur notre commune 13 dossiers ont été acceptés pour un montant total de 13 000€ soit 2600€ à la charge de la commune.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

-D'adopter le rapport en date du 16 novembre 2020 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de Forez-Est portant validation du mécanisme de répartition pour la révision libre de l'attribution de compensation de 2021 de notre commune, ainsi que de la fixation de l'attribution de compensation de 2021 de la commune à 572 292€

- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Délibération adoptée*

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

## **2- Subventions exceptionnelles attribuées aux associations dans le cadre de la crise sanitaire**

Les associations domiciliées sur la Commune de Panissières, ou disposant d'un objet social local, peuvent bénéficier d'une aide financière de la commune de Panissières après analyse de leur situation et dépôt d'un dossier afférent. Il est proposé au Conseil de réaliser un versement de subvention complémentaire pour des associations. Ces subventions sont accordées au titre d'une aide exceptionnelle dans le cadre de la crise liée au COVID 19 pour contribuer à l'acquisition de produits sanitaires ou d'évènements ciblés :

- Pour l'UCAP : une subvention de 1200€ au titre du projet d'animation de fin d'année avec les commerçants sédentaires et non sédentaires de la commune à destination du public.
- Pour le Rythm Club : une subvention de 79,85€
- Pour l'association des amis du Musée : une subvention de 26,40€
- Pour l'association CAP Basket : 193,15€

*Délibération adoptée*

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

## **3 - Subventions sollicitées en 2021 auprès du Département de la Loire**

Les dispositifs de financement proposés par le Département de la Loire, au bénéfice des communes en 2021, sont détaillés. Les projets communaux éligibles sont présentés :

### ***A- Fonds solidarité, enveloppe solidarité 2021***

Monsieur le Maire rappelle les enjeux de la requalification de la rue de la République pour la commune de Panissières. L'acquisition de mobilier urbain apparait pertinente pour offrir une esthétique cohérente et un pôle accueillant et fonctionnel pour les habitants et les visiteurs.

<b>Opérations</b>	<b>Montant des travaux HT</b>
Cendriers	2305 €
Supports vélos et bacs de culture	6592,77 €
Bancs et chaises	6814 €
<b>TOTAL HT :</b>	<b>15 711,77 €</b>

### **B - Enveloppe territorialisée 2021**

Pour le projet de la commune de Panissières consistant à poursuivre les aménagements du Musée de la cravate et du textile, il convient de proposer la rénovation du 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment. La collectivité souhaite offrir une isolation thermique adaptée au 2<sup>ème</sup> étage du même bâti, ainsi qu'un accueil d'une résidence d'artistes.

Coûts des travaux d'aménagement 2e étage du Musée de la cravate et du textile :

<b>Opérations</b>	<b>Estimation HT</b>
Carrelage	662,67 €
Chauffage	13 976,66 €
Maçonnerie	11 479,80 €
Menuiserie	24 146,16 €
Plâtrerie	7 696,40 €
Plomberie	5 001,99 €
Matériel électrique	10 332,13 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>73 295,81 €</b>

### **C- Fonds solidarité, Enveloppe de voirie communale 2021**

Monsieur le Maire rappelle la teneur du tableau de classement de la voirie communale fixée par délibération du 1er février 2011. La programmation 2020 a assuré, avec l'aide du Département (subvention de 26 186€), la réfection de la VC n°27 - Chemin Chavensy et de la VC n°28 - Chemin Fontbonne (coût total de 67 732,15 € HT). Il convient de poursuivre la réfection des voies pour réaliser en 2021 :

<b>Libellé de la voie</b>	<b>Coût HT</b>
VC n°21 Chemin du Morillon,	
VC n°13 Chemin Chênes et Soleil,	
VC n°4 Chemin de Gampaloud.	54 313,55 €
VC n°205 Rue Jean Bonnassieux	20 283,85 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>74 597,40 €</b>

### **C- Produit des amendes de Police 2021**

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut bénéficier d'une subvention liée au produit des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière. Pour 2021, il est proposé de présenter un dossier relatif à la sécurisation piétonne de la

rue des 7 lieux, située dans le prolongement du récent Lotissement communal « Chez Vernay ». En cohérence avec la circulation induite par la création du Lotissement, la collectivité est intervenue sur des rues adjacentes, et plus spécifiquement pour cette rue pour assurer le trajet des piétons. L'opération s'élève à un montant de 5853€ HT. La subvention sollicitée s'élève à 2926,50€.

#### **D- Appel à partenariat 2021 « Eau et milieux aquatiques »**

M. Le Maire rappelle le projet d'amélioration du système d'assainissement de la station Chez Barrault, grâce à la transformation d'un bassin d'aération en bassin d'orage. Ce dernier peut répondre aux exigences d'éligibilité de l'appel à projet 2021 « Eau et milieux aquatiques » du Département de la Loire.

Le budget prévisionnel des travaux est le suivant :

<b>Opération</b>	<b>Montant estimé des travaux HT</b>
Assistance à Maitrise d'ouvrage	2600€
Maitrise d'œuvre	
Publicité légale	9 000€
1000€	
Travaux	103 163€
<b>Total HT</b>	<b>115 763€</b>

*Délibérations adoptées à l'unanimité*

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

#### **4- Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021**

Selon les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ». Il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir les crédits suivants en 2021 :

##### **- Pour le budget principal de la Commune :**

Montant budgétisé en dépenses d'investissement 2020 : 1 167 220 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »). L'ouverture de crédits proposée en 2021 est de 291 805€, selon la ventilation suivante :

- Frais d'études : 25 000 € (art 2031)
- Subvention d'équipement – Bien mobilier : 50 000 € (art 20141581)
- Bâtiments : Installations générales : 25 000 € (art. 2135) /Autres bâtiments publics : 25 000 € (art.21318)
- Travaux Voirie : 100 000 € (art. 2151)
- Acquisition Mobilier : 55 000 € (art. 2184)
- Installations, matériel : 11 805 € (art.2315)

**- Pour le budget assainissement :**

Montant budgétisé en dépenses d'investissement 2020 : 208 092€ (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »). L'ouverture de crédits proposée en 2021 est de 52 023€, selon la répartition suivante :

- Frais d'études : 3000 € (art 21532)

-Travaux sur le réseau d'eaux usées de la commune : 48 451,75 € (art 21532)

**-Pour le budget Lotissement :**

Montant budgétisé en dépenses d'investissement 2020 : 365 879 € (Hors « Remboursement d'emprunts »). L'ouverture de crédits proposée en 2021 est de 91 469,75 € (25% x 365 879 €). Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

-Etude : 5 000 € (art 3354)

-Travaux : 86 469,75 € (art 3355)

*Délibération adoptée*

- *Votants : 22*

- *Exprimés : 22*

- *Pour : 22*

**4- Tarifs communaux**

Différents arguments sont présentés au sein du Conseil pour envisager un maintien des tarifs communaux en vigueur. Après échanges, la proposition de retenir une hausse modique, en lien avec l'inflation, est soumise au Conseil pour fixer les tarifs suivants en 2021 :

<b>Cimetière</b>	
Concession de 50 ans par m <sup>2</sup>	228,00 €
Concession de 30 ans par m <sup>2</sup>	120,00 €
Concession de 15 ans par m <sup>2</sup>	60,00 €
<b>Columbarium</b>	
15 ans                    1 emplacement de 4 urnes	542,00 €
30 ans                    1 emplacement de 4 urnes	816,00 €
15 ans                    1 emplacement de 2 urnes	266,00 €
30 ans                    1 emplacement de 2 urnes	400,00 €
<b>Droit de pesage (Prix du jeton)                    1,35 €</b>	
< 5 tonnes	<b>2 jetons</b>
De 5 à 10 tonnes	<b>3 jetons</b>
de 10 à 15 Tonnes	<b>6 jetons</b>
> à 15 Tonnes	<b>7 jetons</b>

Location tables (hors association)	3,55 €
Location bancs (hors association)	2,45 €
Forfait livraison tables et bancs associé à la location (hors association)	15,70 €
<b>Salle d'animation</b>	
<i>Manifestations "Belote et Loto" des associations</i>	
Grande salle	229,00 €
Petite salle	196,00 €
Les deux salles	379,00 €
<i>Associations et Particuliers Panissièresois</i>	
Grande salle	272,00 €
Petite salle	232,00 €
Les deux salles	424,00 €
Forfait Week End - Grande salle	451,00 €
Forfait Week End - Petite salle	399,00 €
Forfait Week End - les deux salles	676,00 €
<i>Autres utilisateurs (extérieur Panissières)</i>	
Grande salle	451,00 €
Petite salle	300,00 €
Les deux salles	722,00 €
Forfait Week End - Grande salle	671,00 €
Forfait Week End - Petite salle	565,00 €
Forfait Week End - les 2 salles	1 055,00 €
<i>Forfait Vaisselle (couvert complet)</i>	
	47,50 €
<b>Salle Beauséjour</b>	
Journée ou soirée	148,00 €
Apéritif et funérailles	68,00 €
<b>Bibliothèque municipale</b>	
Abonnement individuel	9,60 €
Forfait annuel pour les structures d'hébergement de personnes âgées	16,10 €
Pénalité par semaine de retard	0,60 €
Comités d'entreprises	9,60 €
Abonnement enfants 0 à 15 ans	4,40 €

<b>Emplacement pour véhicule avec stationnement répété ou occasionnel (hors marché)</b>	
Par emplacement : jusqu'à 10 m <sup>2</sup>	3,70 €
de 11 m <sup>2</sup> à 20 m <sup>2</sup>	9,60 €
de 21 m <sup>2</sup> à 30 m <sup>2</sup>	19,20 €
de 31 m <sup>2</sup> et plus	41,00 €

*Délibération adoptée*

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Contre : 10*
- *Pour : 12*

**5- Décision modificative du budget communal :** sans objet.

**6- Convention de prêt de matériel de déneigement entre communes**

Il est utile d'envisager l'utilisation de la lame à neige appartenant aux services techniques de la Commune de Jas pour équiper la flotte communale de déneigement. Pour envisager cette mutualisation, il est proposé un tarif de 15€ par heure d'utilisation à verser à la commune de Jas.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

**7- Renouvellement de la convention d'assistance technique « assainissement et eau potable »**

La commune de Panissières disposait de l'assistance technique du Département de la Loire en matière d'assainissement collectif (suivi des systèmes d'épuration). Il est proposé de renouveler la convention et d'y adjoindre l'aide à maîtrise d'ouvrage (choix d'un prestataire en vue d'améliorer les systèmes d'épuration ou d'alimentation en eau potable ainsi que la connaissance des installations). Cette dernière ne sera mise en œuvre que sur demande spécifique de la collectivité, formalisée avec un bon de commande dédié. La présente convention prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et prend fin au 31 décembre de la 4<sup>ème</sup> année. Elle pourra être renouvelée par courrier simple 2 mois au moins avant l'échéance du terme.

Une rémunération annuelle forfaitaire est calculée par le Département conformément à l'arrêté du 21 octobre 2008 en vigueur, et au regard des coûts par habitant des missions d'assistance délivrées. Pour l'année 2021, le coût est de 2033,20 euros. En cas de recours à l'aide à maîtrise d'ouvrage, une facturation complémentaire, selon le même principe est réalisé.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

## **8- Renouvellement des conventions relatives à la fourrière**

### ***Convention relative à la fourrière animale.***

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Panissières dispose d'une convention de fourrière animale conclue avec le Domaine des Mûriers (St Etienne le Molard) pour l'année 2020.

Il est nécessaire de renouveler cette dernière pour l'année 2021. Un montant forfaitaire annuel de 0,44 € par habitant est fixé soit une participation de 1318,68€ de la Commune. Les frais complémentaire, payés par le propriétaire si ce dernier est retrouvé, sont :

- capture d'animal en divagation : 20€ de l'heure
- prise en charge de l'animal : 15€
- Frais de dossiers et de recherche de propriétaire : 15 €
- Frais de garde par jour : 15 €
- frais kilométrique : 0,7 € le km

### ***Convention relative à la fourrière automobile.***

Le renouvellement de la convention relative à la fourrière automobile conclue avec le Garage du Centre Chevalier, 129 rue du onze novembre, 42450 Sury le Comtal est proposé. La fourrière recevra tous les véhicules en infraction, conformément aux articles L 325-1 et suivants et R 326-1 suivant du Code de la Route sur tout le territoire de la commune de Panissières.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1er février 2021. Les enlèvements de véhicules peuvent être réalisés jusqu'au dernier jour de validité de la convention à savoir le 31 janvier 2024.

*Délibérations adoptées à l'unanimité*

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

## **9- Transfert de voies du domaine privé vers le domaine public de la commune.**

Il convient de procéder à une régularisation juridique au bénéfice de bandes de parcelles ou parcelles appartenant à la collectivité suite à acquisitions amiables, en les classant dans le domaine public communal. Le classement résulte dans ce cas d'une délibération du conseil municipal, non précédée d'une enquête publique.

31 voies, parcelles en élargissement de voies ou parking sont proposés pour intégrer le domaine public.



## Liste transfert domaine privé/domaine public

Repère	Propriétés concernées	Objet du classement	Nouvelle appellation
Feuillet 1	AS 307 – AS 306 – AS 317 – Chez Sapey	Création voirie pour lotissement	RUE DES QUATRE VENTS
Feuillet 2	AV 201 – AV 171 – Le Crozet	Elargissement voirie	CHEMIN DU CROZET
Feuillet 3	AR 383 – AR 379 – AR 374 - La Grange	Elargissement voirie suite création lotissement	RUE DE L'ODINOT
Feuillet 4	AR 373 – AR 384 – AR 402 – AR 418 – La Grange	Elargissement voirie suite création lotissement	CHEMIN DE CHÊNES ET SOLEIL
Feuillet 5	AR 429 – AR 403 – La Grange	Création voirie pour lotissement	RUE DES PRAIRIES
Feuillet 6	AR 423 - AR 403 – La Grange	Création voirie pour lotissement	RUE DE LA CHÊNAIE
Feuillet 7	AR 414 - La Grange	Aménagement carrefour	CHEMIN DE LA GRANGE
Feuillet 8	AR 346 – AR 350 - Chez Vermare	Création voie pour lotissement	ALLEE DES ACACIAS
Feuillet 9	AP 495 – L'Odinot	Alignement voirie	BOULEVARD DES FRERES LUMIERE
Feuillet 10	AP 308 – AP 467 - Verjoux	Elargissement voirie	RUE LOUIS BLANC
Feuillet 11	AP 20 – AP 489	Aménagement carrefour – Dégagement de visibilité	Rattachées aux diverses voies
Feuillet 12	AN 466 - AN 879	Elargissement voirie	PASSAGE HERMANN TOBLER
Feuillet 13	AN 833 – AN 834 – AN 836 – AN 838	Elargissement voirie	RUE HERMANN TOBLER
Feuillet 14	AN 874 – AN 875 – AN 876 – AN 877 – AN 263	Elargissement voirie + création parking	RUE JEAN MACE et PARKING LUCIE AUBRAC
Feuillet 15	AN 158 - AN 103	Création parking + élargissement voirie	RUE JEAN BENOIT GUERPILLON
Feuillet 16	AN 824 – AN 826 – AN 108 – AN 583	Création parking	PARKING JEAN BARBIER
Feuillet 17	AN 705 – AN 707 – AN 665	Elargissement voirie	RUE DE L'EGALITE
Feuillet 18	AP 487 – AP 429	Elargissement voirie	RUE EMILE ZOLA

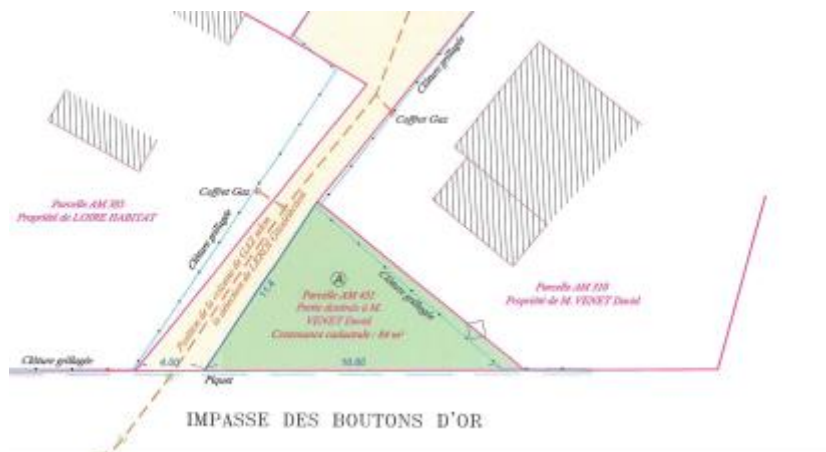
Feuillet 19	AP 428	Création voirie pour lotissement	IMPASSE PRE CHENEVIERE
Feuillet 20	AM 349	Elargissement voirie	CHEMIN DU GRAND CHAMP
Feuillet 21	AM 350 – AM 352 – AM 353 – AM 354	Création voirie pour lotissement	CHEMIN DE CHEZ VERNAY
Feuillet 22	AM 277 – AM 285 – AM 287	Création voirie pour lotissement	RUE DES 7 LIEUX
Feuillet 23	AM 320 – AM 306	Création voirie pour lotissement	CHEMIN DE CHEZ VERNAY
Feuillet 24	AZ 157	Elargissement voirie	CHEMIN DE CHAPEAU ROND
Feuillet 25	AM 113 – AM 370 + partie AM 115	Création parking	PARKING JOSEPH TOERK
Feuillet 26	AN 377	Création parking	PLACE BERTHE MORISOT
Feuillet 27	AN 880 – AN 882	Création parking	PARKING ANDRE ET GABRIEL PIQUET
Feuillet 28	AP 59	Création parking	PARKING MARCEL ET JEAN DUTEL
Feuillet 29	AN 692 en partie et AN 737 en partie	Création parking	PLACE SIMONE VEIL
Feuillet 30	AN 927	Création parking	PLACE DU 19 MARS 1962
Feuillet 31	AN 916	Elargissement voirie	RUE JEAN MACE

Délibération adoptée à l'unanimité

- Votants : 22
- Exprimés : 22
- Pour : 22

### 10- Cession complémentaire d'une partie de la parcelle AM 311 (Chez Mathy)

Par courrier du 18 octobre 2020, M. David Venet signale son intérêt à acquérir 84 m<sup>2</sup> de la parcelle AM 311 appartenant à la commune au sein du Lotissement Chez Mathy. Cette acquisition assure une cohérence de parcelle dans le prolongement de son terrain et permet d'engager des aménagements pour une correcte gestion des eaux pluviales sur la zone. Aucune servitude n'est concernée par cette opération. Le prix de cession envisagé, sous réserve de l'avis du Domaine, est de 10€ le m<sup>2</sup>.



Délibération adoptée

- Votants : 22
- Abstention : 1
- Exprimés : 21
- Pour : 21

## **11 Rapports des Commissions**

### **Commission Ressources humaines, jeunesse, écoles et vie sociale**

Régine Terraillon précise l'obtention d'un financement ministériel pour réaliser l'équipement informatiques des écoles publiques. A réception de la convention de l'Inspection d'académie, le projet d'acquisition de tablettes et tableau numérique sera engagé.

### **Commission Voirie – Bâtiments**

Marc Granjon signale la fin des travaux d'aménagement d'un appartement pour personne à mobilité réduite à la Ferme Seigne et ceux de la rénovation des vestiaires dédiés au Club de football. Suite aux informations obtenues par Eric Gonzalez, les travaux complémentaires de pavage de la rue de la République débiteront en janvier 2021.

### **Commission Urbanisme – Environnement**

Jean Jacques Fongarland indique la réparation de la table située sur les Grands Places.

Une nouvelle vitrine animée, avec mise en scène sur le thème du textile, est installée en centre bourg après les échanges conduits par Monique Guillaumond auprès des propriétaires.

Un cabinet d'études est à mobiliser pour la conduite du projet de requalification du secteur Liberté.

La visite de la station de roseaux plantés au Roule, réalisée par Loïc Seraille, a été appréciée les conseillers.

### **Commission Sports**

Laurent Mioche restitue la teneur de la dernière réunion avec le Club de football FC2M ; la commune déterminée pilote pour création d'un terrain synthétique est Chambost Longessaigne.

Les activités sportives à destination des enfants peuvent reprendre au gymnase à compter d'aujourd'hui.

### **Commission Transition écologique – Economie solidaire**

En lien avec la Communauté de Communes de Forez Est, un ambassadeur du tri est à nommer au sein du Conseil pour la Commune de Panissières.

Philippe Vignon relate le passage d'un sourcier pour confirmer les possibilités d'usage d'eau pour l'arrosage du stade en herbe.

Un travail sur les pistes cyclables est engagé dans la commission

### **Commission Culture- Patrimoine-Tourisme**

Grégory Dussud précise le début du travail de restauration sur la statuaire : la statue en bois de la Vierge de JM Bonnassieux est emmenée à Tours à cette fin.

## **12 Questions diverses**

– M Le Maire rappelle le travail engagé au sein des services de la Communauté de Communes pour uniformiser la taxation relative aux ordures ménagères (OM). A ce jour, 3 fiscalités différentes cohabitent sur le territoire. A compter de 2022, il conviendra d'opter pour la taxe ou pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ou REOM). A terme en fonction de l'harmonisation réalisée et suite aux contraintes de gestion des OM, une taxation plus importante en fonction des catégories d'usagers est envisagée.

– Véronique Seyve indique le travail rédactionnel en cours pour la réalisation du bulletin municipal 2021. Sa diffusion sera réalisée mi-janvier.

– Des remerciements sont adressés à Denis Pilon pour une intervention qui a permis la récupération d'un ovin sur la voie publique.

– Pour diffuser des informations, des vigilances ou des alertes directement aux habitants, la commune a souscrit au dispositif Illiwap. L'application est téléchargeable sur les smartphones Android. Elle est gratuite, illimitée et sans inscription.

La séance est levée à 22h00.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 26 janvier 2021.

Le Maire, Christian MOLLARD.

